

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 9 septembre 2016

10^{ème} Commission

N° CP-2016-8-10-5

Service instructeur

DSOL - Service de protection maternelle et
infantile

Service consulté

**PARTICIPATION FINANCIÈRE DE 403 809 EUROS EN FAVEUR DES CENTRES
DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE POUR L'ANNÉE 2016**

Résumé : Pour l'année 2016, il est proposé d'accorder une participation financière de 403 809 euros pour assurer le fonctionnement des sept Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF), adossés aux centres hospitaliers pour le compte du Département. Les modifications concernant les quotités horaires d'intervention de certains personnels mis à disposition par le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace (GHRM Sud Alsace) et le Groupement de Coopération Sanitaire, Nouvelle Clinique des Trois Frontières (GCS Nouvelle Clinique des Trois Frontières) nécessitent une actualisation des avenants.

Lors de sa session budgétaire du 18 mars 2016 (rapport 10^{ème} Commission - N°CG-2016-2-10-1), l'Assemblée départementale a approuvé un crédit de 403 809 € (inscrit au chapitre 65, nature 6568) pour participer financièrement au fonctionnement des Centres de Planification et d'Éducation Familiale.

L'article L2112-2 du Code de la Santé Publique précise que la planification familiale est une mission obligatoire du Département. Dans ce cadre, les Centres de Planification et d'Éducation Familiale réalisent un travail de prévention essentiel auprès des futurs parents. Ils facilitent l'accès à la contraception, notamment auprès des jeunes, et contribuent à la prévention des grossesses non désirées, pour permettre, à terme, l'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions.

Le dispositif de prévention haut-rhinois s'articule autour de neuf centres. Deux d'entre eux relèvent directement du Conseil départemental. Les sept autres sont adossés aux Centres Hospitaliers de Saint-Louis, Altkirch, Mulhouse, Thann, Guebwiller, Colmar et Sélestat (pour la couverture de la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines) pour le compte du Département.

Des conventions définissent les modalités de fonctionnement et de financement de ces derniers et fixent les différents temps de travail des 34 professionnels (médecins, sages femmes, psychologues, assistantes sociales et secrétaires) affectés à ces missions. L'actualisation 2016 ne bouleverse pas l'équilibre du dispositif, le total des équivalents temps plein financés (7,6) restant identique à celui de 2015. Deux avenants sont néanmoins nécessaires afin d'actualiser les quotités hebdomadaires des personnels des deux centres de Mulhouse (Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace) et de Saint-Louis (Groupement de Coopération Sanitaire, Nouvelle Clinique des Trois Frontières).

Les centres développent des actions relatives à l'information individuelle sur la contraception et sur les problèmes de santé liés à la sexualité, des consultations médicales (4 907 en 2015), des remises de contraceptifs aux mineures et personnes non assurées et des entretiens (2 709 en 2015) nécessaires à l'accompagnement des femmes qui sollicitent une interruption volontaire de grossesse (1 872 femmes ont ainsi été accueillies en 2015 pour une demande d'IVG).

Les actions de prévention à l'extérieur des centres (Questions d'Amour) ont largement été développées en partenariat avec la Santé Scolaire, sous forme de séances d'informations collectives auprès des jeunes en établissements scolaires, établissements spécialisés et auprès d'adultes relais (9 280 collégiens, 3 280 lycéens et 711 étudiants).

Ainsi, 15 000 Haut-Rhinois ont bénéficié de ces actions en 2015, 1 800 au sein d'un des centres ou auprès d'un médecin « réseau » et 13 400 jeunes dans les collèges.

La participation du Département aux sept CPEF nécessite un crédit de 403 809 € réparti entre chaque bénéficiaire selon le détail précisé en annexe et sera prélevé sur la ligne budgétaire prévue au budget primitif au programme G721, Chapitre 65, Fonction 41, Nature 6568, Code programme 2967, Service 010.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver et d'autoriser le versement des participations au fonctionnement de sept Centres de Planification et d'Education Familiale, selon le détail précisé en annexe au présent rapport ; ces participations feront l'objet d'acomptes trimestriels.
- de prendre acte que les dépenses, d'un montant total de 403 809 €, seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue au budget primitif au programme G721, Chapitre 65, Fonction 41, Nature 6568, Code programme 2967, Service 010,
- d'approuver l'avenant 2016 avec le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace et l'avenant 2016 avec le Groupement de Coopération Sanitaire, Nouvelle Clinique des Trois Frontières, joints en annexe au présent rapport,
- de m'autoriser à signer ces deux avenants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN